

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absents :

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Acquisition de parcelles de terrain situées à BONNAC-LA-COTE, lieudits « La Basse Cote » et « Les Bruyères » - Propriété BLANCHON

N° 19.6

M. ROUX Jacques, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la convention portant lettre de commande pour l'animation foncière en vue des mesures compensatoires environnementales relatives aux projets de Limoges Métropole et en vue de la maîtrise foncière environnementale volontaire du Site naturel d'intérêt communautaire (SNIC) n°10, situé sur la commune de Bonnac-la-Côte, une nouvelle opportunité d'acquisition a été ciblée.

Il s'agit d'un foncier de 2ha 15a 09ca sur la commune de Bonnac-la-Côte, constitué des parcelles AD numéro 106 lieudit « La Basse Cote » et AH numéros 122, 128, 139 et 140 lieudit « Les Bruyères ».

Ces parcelles s'inscrivent pleinement dans les actions menées par Limoges Métropole au titre des mesures compensatoires, qui s'imposent à elle dans le cadre de l'aménagement de grands projets. En outre, ce foncier est voisin de parcelles propriété de Limoges Métropole.

C'est donc à ce titre qu'une demande de négociation amiable a été engagée par la SAFER Nouvelle Aquitaine avec Monsieur et Madame Blanchon, propriétaires des parcelles susvisées. Ces négociations sont engagées au prix de 2 600 €, soit environ 0,12 € /m².

Aussi, Limoges Métropole pourrait acquérir ces parcelles au prix convenu. Cette acquisition se ferait pour un montant global de 3 550 € ; montant ayant fait l'objet d'un calcul transmis par la SAFER et qui comprend des frais de rémunération à hauteur de 950 €.

Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Limoges Métropole à acquérir les parcelles de terrain susvisées, propriété de Monsieur et Madame Blanchon, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, moyennant le prix principal de 3 550 €, auquel s'ajouteraient les frais de notaire afférents ;
- d'autoriser le représentant de Limoges Métropole à signer toute promesse d'achat ainsi que l'acte authentique à intervenir rédigé en la forme notariée par le notaire désigné à cet effet ;
- d'imputer les dépenses relatives à l'acquisition et aux frais de notaire sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole ;
- et de manière plus générale, de donner au Président, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le mercredi 17 avril 2024